



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 14350

Numéro SIREN : 752 574 889

Nom ou dénomination : JNJ

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2012 sous le numéro de dépôt 104654



1210476101

DATE DEPOT : 2012-11-14  
NUMERO DE DEPOT : 2012R104654  
N° GESTION : 2012B14350  
N° SIREN : 752574889  
DENOMINATION : JNJ  
ADRESSE : 30/32 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris  
DATE D'ACTE : 2012/09/18  
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE  
NATURE D'ACTE : NOMINATION DE CO-GERANT

JNJ

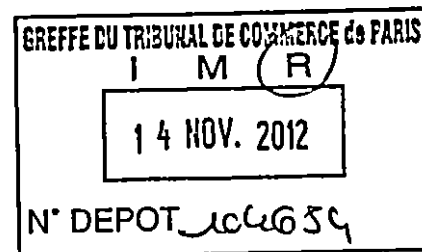
E.U.R.L. au capital de 5 000 euros  
Siège social : 30/32 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS

Numéro d'identification : 752 574 889  
SIRET : 752 574 889 00016

423 44350

DB 28-9-12

ML



## DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE et le dix huit septembre

Madame Joanna HERRICK, demeurant 30/32 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS, associée unique en tant que propriétaire des 500 parts de 10 euros chacune constituant le capital de la société à responsabilité limitée «JNJ»,

Après avoir rappelé l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un cogérant
- Pouvoirs pour les formalités légales

**A pris les décisions suivantes :**

### Première décision

L'associée unique décide d'adjoindre un nouveau gérant à Madame Joanna HERRICK, gérante en exercice depuis le 20 juin 2012.

A cet effet, l'associée unique nomme, à compter de ce jour et pour une durée non limitée, en qualité de cogérant :

Monsieur Jason HERRICK  
né le 30 janvier 1976 à NEW YORK (USA)  
De nationalité américaine  
demeurant 30/32 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS,

Madame Joanna HERRICK et Monsieur Jason HERRICK exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par la loi et par les articles 16 et suivants des statuts.

L'associée unique prend acte de ce que Monsieur Jason HERRICK a déclaré accepter les fonctions de gérant de la société à compter de ce jour et déclaré, en outre, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de gérant de la société.

Bien entendu, le gérant aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

### Deuxième décision

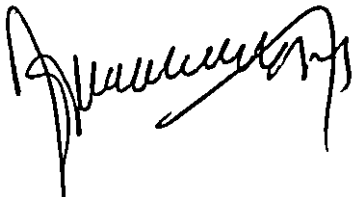
L'associée unique décide que les formalités requises par la loi, à la suite de l'ensemble des décisions qui précèdent, seront faites à la diligence et sous la responsabilité de la gérance qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

En outre, l'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet de procéder à toutes formalités légales notamment de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par l'associée unique et le cogérant pour acceptation de fonctions.

**Copie certifiée conforme**  
La Gérance,

L'Associée Unique,  
Joanna HERRICK, gérante



Jason HERRICK  
cogérant

